



FONTENAY-TRESIGNY

ARRÊTÉ DU MAIRE

N°2023-071

PORTANT AUTORISATION TEMPORAIRE D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL A DES FINS COMMERCIALES

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code général des Collectivités Territoriale,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code du commerce, notamment l'article L 442-7,

Vus les arrêtés portant autorisation du domaine public communal,

Vu la demande de l'association « Cercle historique fontenaisien » demandant l'occupation du domaine public communal pour l'organisation de la fête médiévale du 17 mai 2023,

ARRÊTE

Article 1 : L'association Cercle historique fontenaisien est autorisée à occuper le domaine communal pour une manifestation exceptionnelle qui se tiendra le 17 mai 2023 dans les rues et place définies ci-dessous :

- Rue Bertaux, entre la porte dite « d'en bas » et le boulevard E. Hardy
- Rue Pilot entre la rue Bertaux et le boulevard E. Hardy
- Place de l'église

Article 2 : Tous les arrêtés portant autorisation temporaire d'utilisation du domaine public sur ces rues et place sont annulés pour la journée du 17 mai 2023.

Article 3 : Madame la Directrice Générale des Services communaux, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie, les Policiers Municipaux et tous les agents habilités à constater les contraventions à la Police de la circulation, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Il n'y aura aucune régie de recette, ni d'acceptation par liste d'attente au cas où des places resteraient vacantes pour toutes raisons et sans amplitude horaires le 17 mai 2023.

Toute personne n'ayant pas été préalablement inscrite, n'ayant acquitté son droit de réservation sur les registres de la brocante dix jours avant cette dernière et n'étant pas validée par la Présidente de l'association « Cercle historique fontenaisien », ne pourra pas s'installer le jour de la manifestation sur le périmètre de ladite fête médiévale le 17 mai 2023 de 14h à minuit.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Sous-préfecture de PROVINS,
- Madame Liliane PRUNIER, pour le Cercle historique fontenaisien,
- La police Municipale,

Fait à Fontenay-Trésigny,
Le 6 mars 2023

Le Maire,
Patrick ROSSILLI

